

© Région Île-de-France

DÉVELOPPEMENT DURABLE ● ÉCONOMIE

Le Budget participatif, écologique & solidaire de la Région Île-de-France est de retour !

La Région Île-de-France met à disposition 500 millions d'euros sur 5 ans.

Publié le : 1 avril 2022

Tous les Franciliens peuvent présenter un projet dans l'une des 6 catégories proposées, du 7 mars au 14 avril 2022, et ensuite voter pour leurs projets préférés.

POURQUOI UN BUDGET PARTICIPATIF ?

C'est la possibilité offerte à **tous les Franciliens** de devenir acteurs de l'environnement en Île-de-France et de prendre part à une démarche citoyenne régionale, d'une ampleur inédite en France.

La Région permet à **tous les Franciliens de plus de 15 ans,** résidant, travaillant ou étudiant en Île de-France, de s'investir dans un projet, ou dans la promotion d'un projet environnemental qui améliore leur quotidien dans 5 domaines majeurs :

- **L'alimentation**

- **Les espaces verts et la biodiversité**
- **Le vélo et les mobilités propres du quotidien**
- **La propreté, la prévention, la gestion des déchets et l'économie circulaire**
- **Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**
- **La santé environnementale**

COMMENT PARTICIPER ?

La Région fait appel à la créativité, à l'expertise des habitants et des acteurs du territoire. Elle leur offre la possibilité de **proposer des projets** :

JE PARTICIPE AU BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Les Franciliens regroupés en personne morale :

- Associations
- Entreprises
- Acteurs publics et privés franciliens

Découvrez le Budget participatif écologique et solidaire en version animée

QUELS PROJETS SERONT PRIS EN COMPTE ?

- **Les grands projets :**

Déjà candidats dans le cadre des dispositifs d'aide courants de la Région, ils se soumettent au vote des Franciliens pour éventuellement recevoir un bonus de subvention de 10 %, dans la limite de 300 000 €.

- **Les projets locaux :**

Présentés uniquement dans le cadre du Budget participatif écologique, et réalisables à court terme, ils peuvent bénéficier d'un financement compris entre 1 000 et 10 000 € selon des barèmes préétablis couvrant les dépenses d'investissement. Pour cette 4e édition, le règlement évolue pour les projets locaux.

COMMENT VOTER ?

Dès septembre 2022, les Franciliens de plus de 15 ans pourront **voter pour leurs projets préférés** afin de **désigner les lauréats**.